



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/09/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

34

DATE DE LA CONVOCATION

19 septembre 2011

L'an deux mille onze, le 29 septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 19 septembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, MEUNIER, ROGERS, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.L

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants :
Suppléantes :

Excusés : Mme PATEYRON, COULAUD
MM BOUEYRE, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, CALOMINE

Procuration de Madame Marthe PATEYRON à Madame Elisabeth CHENEVEZ

OBJET : Modification du plan de financement des travaux de cristallisation des vestiges résiduels du château du Monteil au Vicomte et demandes de financements correspondantes

Le Président rappelle que, par délibération en date du 9 décembre 2010, le Conseil communautaire avait validé le contenu de l'avant-projet définitif des travaux de cristallisation des vestiges résiduels du château du Monteil au Vicomte (ISMH XIIème – XIIIème siècle).

Ces travaux permettront de sécuriser l'ensemble des parties en élévation et donc d'élargir le périmètre de visite actuel. En outre, une fois ces travaux achevés, un parcours d'interprétation pourra être mis en place.

Le Conseil avait également approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorisé les demandes de financements correspondantes, auprès de la Région Limousin et du Département de la Creuse au titre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois, et auprès de la DRAC Limousin.

Le Président rappelle la nature des dépenses ainsi que le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)	
Travaux pour installation de chantier : 8 501,50 €		DRAC Limousin (40 %)	46 099,86 €
Travaux préparatoires, échafaudages : 45 457,60 €		Région Limousin (15 %)	17 287,45 €
Consolidation, cristallisation des parties en élévation	46 290,54 €	Département de la Creuse (15%)	17 287,45 €
Maîtrise d'œuvre	15 000,00 €	Communauté de communes (30%)	34 574,88 €
TOTAL DEPENSES	115 249,64 €	TOTAL RECETTES	115 249,64 €

Le Président explique que dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire et après avis du Service Régional de l'Archéologie de la DRAC Limousin et de l'Architecte des Bâtiments de France, des modifications sur la nature des travaux et de nouvelles prestations doivent être intégrées :

- ajustement des travaux de décaissement et maçonnerie sur certaines parties des vestiges portant le montant des travaux initial de 100 249,64 € HT à 108 508,72 € HT ;
- obligation d'une opération archéologique pour surveiller le décapage des remblais à l'intérieur et à l'extérieur du corps de logis, soit une prestation d'un montant de 12 985,00 € HT.

Le nouveau plan de financement, dans sa configuration la plus favorable serait donc le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)	
Travaux pour installation de chantier : 5 859,50 €		DRAC Limousin (40 %)	52 597,49 €
Travaux préparatoires, échafaudages : 40 458,60 €		Région Limousin (13,15 %)	17 287,45 €
Consolidation, cristallisation des parties en élévation	57 190,62 €	Département de la Creuse (13,15%)	17 287,45 €
Maîtrise d'œuvre	15 000,00 €	Communauté de communes (33,7%)	44 321,33 €
Suivi archéologique	12 985,00 €		
TOTAL DEPENSES	131 493,72 €	TOTAL RECETTES	131 493,72 €

Le Président soumet donc le contenu des travaux et le plan de financement à la validation du conseil, mais précise que l'engagement du chantier dépendra de l'obtention des financements sollicités précédemment.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil :

- Approuve le contenu de l'opération de travaux de cristallisation des vestiges résiduels du château de Pierre d'Aubusson au Monteil au Vicomte, ainsi que le plan de financement tel que présenté précédemment.
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2010/12/07
- Autorise le Président à solliciter les financements nécessaires auprès de la DRAC Limousin, de la Région Limousin et du Département de la Creuse.
- Dit que l'engagement de l'opération se fera sous réserve de l'obtention de la totalité des financements sollicités.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 30 septembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD